



## **Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports**

### **Procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2015**

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2015
2. Présentation du projet SAPS réalisé en collaboration entre le Ministère des Sports et le SIGI
3. Concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg
  - Conclusions à tirer de la présentation par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (réunion du 30 septembre 2014)
  - Suivi

\*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Gilles Baum, M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Joëlle Elvinger remplaçant M. Alexandre Krieps, M. Georges Engel, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gilles Roth remplaçant Mme Nancy Arendt

M. Romain Schneider, Ministre des Sports  
M. Manuel Costa, M. Robert Thillens, du Ministère des Sports  
M. Carlo Gambucci, Directeur du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI)

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Nancy Arendt, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Alexander Krieps, M. Serge Urbany

\*

Présidence : Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission

\*

## **1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2015**

Le projet de procès-verbal susmentionné est approuvé.

## **2. Présentation du projet SAPS réalisé en collaboration entre le Ministère des Sports et le SIGI**

- **Présentation**

En introduction, M. le Ministre des Sports rappelle que l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11 février 2014 autorisant le Gouvernement à subventionner un dixième programme quinquennal d'équipement sportif prévoit entre autres de « créer une banque de données de l'infrastructure sportive nationale pour faciliter l'établissement de futurs programmes quinquennaux et pour réaliser des études en vue de l'établissement de modèles de gestion » (point 3).

Sur base de cette disposition a été réalisé, en collaboration avec le SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique), le projet de simplification administrative de la procédure de subventionnement du Ministère des Sports (ci-après : SAPS). Ce projet, qui implique la mise au point d'un nouveau logiciel (SAPS), se veut une contribution à la nouvelle approche budgétaire qui table sur une utilisation optimale et efficiente des deniers publics disponibles. Concrètement, en vue de permettre au Ministère des Sports de subventionner, dans le cadre des programmes quinquennaux, le plus de projets sportifs possible, il est censé simplifier le processus de subventionnement et permettre en même temps une liquidation plus rapide des subsides. En pourront profiter aussi bien les communes que le Ministère des Sports et le service de contrôle du Ministère des Finances. Outre des avantages en matière de gestion, tous les partenaires concernés disposeront, dans une optique de transparence, d'une vue permanente sur l'évolution d'un projet. S'y ajoute qu'à moyen terme, les données ainsi collectées permettront aux communes de prévoir avec plus de précision les frais de fonctionnement d'une infrastructure sportive. Le Ministère des Sports, de son côté, pourra utiliser les données relatives aux infrastructures sportives existantes (équipement, répartition géographique, coûts, etc.) en vue de l'établissement des prochains programmes quinquennaux d'équipement sportif et garantir ainsi une planification raisonnable, efficace et durable des infrastructures à réaliser à l'avenir.

A noter que par ailleurs, le projet sous rubrique est susceptible d'être repris par d'autres ministères. Ainsi, le Ministère de l'Intérieur, la Direction générale du Tourisme du Ministère de l'Economie ainsi que le Ministère de la Culture ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt.

A l'aide d'un document *PowerPoint*, l'expert gouvernemental présente le projet SAPS. De cette présentation, il convient de retenir succinctement les éléments résumés ci-dessous. Pour de plus amples renseignements, il est renvoyé à la présentation annexée au présent procès-verbal.

- Aux pages 3 à 6 est présenté le logiciel SAPS qui a été développé dans le cadre du projet sous rubrique. Ce logiciel permet de rassembler toutes les informations nécessaires en vue de la gestion des programmes quinquennaux d'équipement sportif (page 4), du cycle de vie des différents projets de construction, de rénovation ou de réaménagement (page 5), ainsi que des infrastructures sportives mêmes (page 6). La commune concernée peut ainsi suivre en temps réel l'évolution de son projet. Par ailleurs, l'ensemble des documents liés aux

programmes quinquennaux, aux infrastructures et aux projets (législation et réglementation, courriers, factures, etc.) peuvent être joints aux fichiers.

Suite à une question afférente, il est précisé que des informations concernant le taux d'utilisation des infrastructures peuvent être stockées sous la rubrique « usage » (page 6), à condition que les communes fournissent les données nécessaires.

A noter que dans certaines communes vient d'être lancé, en collaboration avec le SIGI, un programme permettant de dégager le taux d'occupation des infrastructures. Evidemment, il ne saurait être question d'imposer d'un jour à l'autre aux communes la participation à ce programme. Il s'agit plutôt d'un processus en cours, qui fera sans doute ses preuves au cours des années à venir. Le SIGI propose également aux communes un programme d'analyse du patrimoine communal, qui permet de dégager le taux d'occupation et le prix de revient des infrastructures. Il va sans dire que ces informations ne pourront être mises à la disposition du Ministère des Sports qu'en accord avec les communes concernées.

Sur base des décomptes, le logiciel SAPS permettra en outre d'avoir un aperçu sur les frais de fonctionnement des différentes infrastructures. L'objectif consiste à profiter des expériences réalisées dans le cadre des différents projets et à éviter de reproduire d'éventuelles erreurs qui ont pu être commises par le passé.

Tout compte fait, il s'agit d'un projet de simplification administrative intégrée, qui permettra aux communes et à l'Etat de disposer exactement des mêmes informations en vue de travailler ensemble sur un projet.

A préciser encore qu'il est aussi prévu de rendre accessibles au public les données pratiques concernant les infrastructures sportives (accès, heures d'ouverture, équipement, etc.) et de proposer, le cas échéant, une application *ad hoc* pour les téléphones portables.

- Aux pages 7 à 9, il est exposé dans quelle mesure le projet sous rubrique permettra de simplifier le processus de subventionnement d'un projet sportif. Tandis que le schéma de la page 8 décrit le déroulement actuel de ce processus, le schéma de la page 9 met en évidence les simplifications administratives qui pourront être apportées à cette procédure grâce au logiciel SAPS.

Dès 2015, les décomptes intermédiaires et finaux pourront être introduits sur base d'un formulaire électronique auprès du Ministère des Sports. Après que le Ministre aura signé l'ordre de paiement, ce dernier sera visé dorénavant par le service compétent du Ministère des Sports et non plus par le service de contrôle du Ministère des Finances. De cette façon, la procédure pourra être accélérée. Le service de contrôle du Ministère des Finances disposera toutefois d'un accès permanent aux fichiers concernant les différents projets sportifs et aura la possibilité d'intervenir en cas de problème.

Il est en outre prévu qu'à partir de 2016, la demande en vue de l'ouverture d'un dossier pourra aussi être introduite sous forme électronique auprès du Ministère des Sports.

- Les pages 10 à 21 montrent de quelle façon le programme GESCOM des communes sera mis en relation et synchronisé avec le SAPS, ce qui conduira à une accélération du processus de liquidation. Le schéma de la page 11 fait ressortir les différentes étapes de cette interaction, étapes qui se trouvent illustrées par un exemple concret repris aux pages 12 à 21.

- Les pages 22 à 28 montrent que le SAPS permet en outre aux communes d'introduire des propositions en vue de la liquidation annuelle du subside, qui pourront être soit reprises telles quelles par le Ministère des Sports, soit adaptées par ce dernier. De cette façon, le Ministère sera à même de prévoir et d'organiser avec plus de précision la liquidation des différentes tranches de paiement. Par ailleurs pourront être réduits les préfinancements à assurer par les communes.

- A la page 30 sont récapitulés les principaux objectifs du projet SAPS ainsi que les avantages qui en résulteront à la fois pour les communes, le Ministère des Sports et le service de contrôle du Ministère des Finances.

Concernant le calendrier prévisionnel du lancement du SAPS, M. le Ministre précise que d'un point de vue technique, le logiciel est d'ores et déjà opérationnel. Actuellement, il est procédé à la saisie des données des communes, étant entendu que quelque 70% de ces données sont déjà encodées. Comme signalé ci-dessus, au cours de 2015 pourront être introduites les simplifications en relation avec les décomptes intermédiaires et finaux, tandis que le système sera pleinement implémenté dès janvier 2016. Par la suite, il sera tâché de rendre les données pratiques relatives aux infrastructures sportives aussi accessibles au public.

Une fois que toutes les données seront saisies, le Ministère des Sports disposera d'un aperçu complet sur les infrastructures en place, ainsi que sur leur répartition géographique. Il pourra ainsi non seulement comparer les différents projets mais aussi détecter les lacunes dans l'offre en infrastructures sportives.

- **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Le fait que les factures sont désormais introduites sous forme électronique auprès du Ministère des Sports ne pose pas de problème au niveau de la fiabilité. Il ne faut pas oublier qu'elles sont déjà contrôlées et validées par les communes avant d'être saisies dans le programme GESCOM et envoyées vers le SAPS. Consultés sur cette question, les contrôleurs du Ministère ainsi que les agents de l'IGF ont estimé que grâce au nouveau système, l'on bénéficiera même d'une traçabilité accrue des documents. Au demeurant, il ne faut pas perdre de vue que déjà auparavant, des factures en relation avec les décomptes intermédiaires ont été introduites sous forme électronique.

- Il est confirmé qu'il est prévu de compléter le relevé des infrastructures sportives en y intégrant aussi des données concernant les infrastructures étatiques (p. ex. infrastructures des lycées et lycées techniques). Dans une première phase sera toutefois finalisé le projet relatif aux infrastructures communales, dans la mesure où il présente aussi un intérêt considérable pour la gestion du processus de subventionnement. L'ajout des informations pratiques portant sur les infrastructures étatiques suivra. Ce travail pourra être réalisé dans des délais raisonnables, étant donné que les infrastructures en question sont moins nombreuses.

Dans une phase finale, il est aussi envisageable d'y ajouter les informations concernant les activités sportives offertes par les différents acteurs, informations qui font actuellement l'objet du calendrier sport-loisir édité annuellement par le Ministère des Sports. Il ne s'agira alors pas seulement des activités qui se pratiquent dans une infrastructure fermée, mais aussi des activités en plein air. Une telle banque de données présentera par ailleurs un intérêt indéniable pour le tourisme.

- Suite à un questionnaire afférent, il est souligné qu'uniquement les informations pratiques relatives aux infrastructures sportives (cf. accès, heures d'ouverture, équipements, etc.) seront rendues accessibles au grand public. Seules les instances gouvernementales concernées disposeront d'un aperçu global sur l'ensemble des données collectées. Quant aux communes, elles auront accès aux données concernant leurs projets respectifs, mais ne pourront pas consulter les fichiers des autres communes.

Tout compte fait, il faudra donc distinguer entre trois niveaux de consultation : les instances gouvernementales concernées, c'est-à-dire le Ministère des Sports et le service de contrôle

du Ministère des Finances, auront un accès total à l'ensemble des données, les communes accéderont aux données concernant leurs projets respectifs, tandis que le grand public pourra obtenir des informations pratiques au sujet des infrastructures sportives en place.

- Concernant la question de savoir de quelle façon pourront être indiqués les frais de fonctionnement des infrastructures destinées à plusieurs affectations, il est expliqué que dans ce cas, il faudra ou bien avoir recours à des compteurs séparés, ou bien ventiler les frais en fonction des différentes utilisations. Il est évident que ces frais ne pourront pas toujours être évalués à l'unité près. Ce qui importe, c'est de disposer d'une indication approximative.

Dans ce contexte l'on peut en outre se demander si toutes les communes sont outillées pour fournir avec précision l'ensemble des données requises.

A cet effet, il est rappelé que les communes sont de toute façon tenues de saisir les articles budgétaires relatifs à leurs projets dans le programme GESCOM, qui sera désormais interconnecté avec le SAPS. Il est vrai que la nécessité de ventiler certains frais dans le cas des infrastructures à multiple affectation peut impliquer une charge supplémentaire pour les communes. Or, il s'agit d'un travail qui ne doit être réalisé qu'une seule fois en relation avec les projets en cours. Pour les nouveaux projets, il est envisageable de procéder d'office de cette façon. Comme signalé ci-dessus, le SIGI propose d'ailleurs aux communes certains outils qui sont susceptibles de faciliter ces tâches.

A moyen terme, les données rassemblées par le SAPS permettront sans doute une planification plus efficiente des nouvelles infrastructures, dans la mesure où les différents acteurs pourront se fonder sur les expériences réalisées par le passé. A cet effet, il importe évidemment que le système soit correctement alimenté.

Un membre donne à considérer qu'il faut néanmoins éviter d'exiger des données trop précises et détaillées, dans la mesure où une telle approche ne ferait que provoquer un surplus considérable de travail et risquerait de compromettre l'efficacité de l'outil.

### **3. Concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg** **- Conclusions à tirer de la présentation par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (réunion du 30 septembre 2014)** **- Suivi**

Mme la Présidente rappelle que le 30 septembre 2014, la Commission s'est vu présenter le « Concept intégré pour le Sport au Grand-Duché de Luxembourg » élaboré par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) (cf. procès-verbal afférent). Dans le cadre de la présente réunion, il s'agit de connaître la position de M. le Ministre au sujet du document sous rubrique.

M. le Ministre expose que, dès le départ, le Ministère des Sports a accompagné le COSL dans sa démarche de réflexion, entre autres en mettant à sa disposition toute une série de données et d'informations. Le travail du COSL fait ressortir qu'alors que les investissements en matière de sport sont encore et toujours considérés comme un luxe par d'aucuns, il est désormais incontestable que le sport peut jouer, à plusieurs niveaux, un rôle important dans notre société. Il possède ainsi un fort potentiel en tant qu'instrument d'intégration sociale, de promotion de la santé et d'accroissement de la qualité et de l'espérance de vie. Le sport constitue en outre un secteur économique en pleine croissance.

L'orateur ne peut que saluer le travail remarquable réalisé par le COSL, qui, sur base des constats précités et d'une analyse critique de la situation actuelle, esquisse des pistes en vue du développement et de l'amélioration de l'organisation du sport. Il est évident qu'il s'agira désormais de procéder par étapes, en définissant des priorités parmi les défis mis en

exercée par le document et en veillant à une utilisation optimale des moyens financiers disponibles.

Les multiples fonctions du sport énumérées ci-dessus feront par ailleurs l'objet de conférences qui seront organisées dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, au second semestre 2015.

- **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il convient de retenir succinctement les éléments suivants :

- Concernant la priorisation susmentionnée, M. le Ministre précise, suite à une question afférente, qu'il sera veillé tout particulièrement, en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à éveiller le goût du sport chez les enfants dès le plus jeune âge. Cette sensibilisation pourra se faire à la fois à l'école et dans les structures d'accueil. Dans cette optique, il serait souhaitable que les écoles, les maisons relais et les infrastructures sportives se trouvent à proximité géographique. Par ailleurs, il importe de disposer, tant dans les écoles que dans les structures d'accueil, d'un personnel motivé et qualifié, qui puisse proposer des activités physiques et sportives de qualité.

Le sujet de la valorisation du sport dès la petite enfance sera d'ailleurs abordé à l'occasion d'une réunion informelle des ministres des sports lors de la Présidence luxembourgeoise.

En réaction, il est signalé que dans certains ordres d'enseignement, l'éducation physique et sportive fait figure de parent pauvre et que le nombre de leçons hebdomadaires y est sans cesse réduit.

M. le Ministre expose qu'il est prévu de commencer à valoriser le sport au niveau de la petite enfance et d'étendre progressivement ces efforts aux autres tranches d'âge. C'est de cette façon que pourra être assurée la place du sport dans les écoles.

Interpellé sur la nécessité de disposer d'un personnel qualifié dans l'enseignement fondamental pour assurer les cours d'éducation physique et sportive, l'orateur rappelle que des modules afférents sont désormais proposés dans le cadre du bachelors en sciences de l'éducation offert à l'Université du Luxembourg. Il serait en outre indiqué d'examiner l'opportunité de permettre l'intervention, à l'école fondamentale, de détenteurs de diplômes universitaires en éducation physique et sportive qui n'arrivent pas à accéder au stage pédagogique dans l'enseignement secondaire. Par ailleurs, il est prévu d'offrir à l'ENEPS (Ecole nationale de l'éducation physique et des sports) des cours dans l'intérêt des métiers du sport et des métiers socio-éducatifs.

Il est soulevé la question de savoir si le récent projet du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de prolonger la durée des cours dans l'enseignement fondamental ne risque pas de compromettre certaines activités sportives qui sont actuellement par exemple offertes par la LASEP en dehors des heures de cours.

M. le Ministre estime qu'il faudra alors utiliser de façon optimale le temps libre pour proposer des activités sportives aux enfants. A cet effet, il importe que les infrastructures sportives se trouvent à proximité des écoles et des maisons relais.

L'orateur rappelle dans ce contexte les cinq projets pilotes qui avaient été lancés à Mersch, Monnerich, Junglinster, dans le canton de Redange ainsi qu'à Hesperange, en vue de proposer un ensemble cohérent d'offres motrices, physiques et sportives aux enfants de 4 à 12 ans. Ces initiatives ont permis d'atteindre tous les enfants et d'éveiller le goût du sport, sans que les enfants aient été de suite amenés à se décider pour une discipline sportive donnée. Une évaluation des projets pilotes précités est actuellement en cours. M. le Ministre propose d'en présenter les conclusions à la Commission une fois qu'elles seront disponibles. C'est sur base de ces conclusions que le Ministère des Sports prendra une décision en vue

d'une éventuelle généralisation de tels projets, et ceci dans les limites des crédits budgétaires disponibles.

Une autre priorité consiste à favoriser les talents sportifs. A cet effet, l'on dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de moyens – on n'a qu'à penser à la section des sportifs d'élite de l'armée luxembourgeoise, au Sportlycée ou encore aux concepts qui ont été élaborés en collaboration avec les différentes fédérations sportives, le Conseil supérieur des sports et le COSL. Il importe de soumettre ces concepts à une évaluation permanente en vue d'assurer leur efficacité.

Y est étroitement liée la problématique de la « dual career » et de l'avenir professionnel des sportifs de haut niveau. Il est prévu de développer un projet afférent en collaboration avec l'Université du Luxembourg.

S'y ajoutent d'autres sujets prioritaires, tels que la problématique du dopage, la question des infrastructures sportives, y compris des centres nationaux, ou encore la nécessité de disposer dans toutes les disciplines d'entraîneurs qualifiés. A noter dans ce dernier contexte que depuis deux ans, l'ENEPS applique le modèle canadien, lequel est soumis à une évaluation permanente.

- Suite à une question afférente, M. le Ministre rappelle que le plan d'action « Gesond iessen – méi bewegen » a été élaboré dans le cadre d'une coopération interministérielle qui a d'abord impliqué quatre ministères, avant d'être étendue à l'ensemble des ministères. Dans le domaine de l'activité physique ont été définis six centres d'intérêt, impliquant à chaque fois la coopération de plusieurs ministères. Certaines initiatives lancées dans ce contexte ont connu un franc succès – on n'a qu'à penser à la campagne « Meter fir Meter ». Il est vrai que le démarrage de la campagne « Lëtze move ! » s'est avéré plus laborieux. Le projet « Bewegte Schule(n) » n'est pas subventionné par le Ministère des Sports, mais relève du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

- En réponse à un questionnement concernant les tâches et les domaines d'intervention des médecins sportifs, il est expliqué qu'un certain nombre de médecins sportifs hautement qualifiés interviennent dans la Clinique du Sport du CHL, à la Clinique d'Eich, qui est reconnue à l'échelle nationale et internationale. Le Ministère des Sports a signé une convention avec elle, notamment en vue de l'examen médical annuel des cadres du COSL (appelé « Grand Médico ») et du suivi médical du Sportlycée.

Les examens dans le cadre du contrôle médico-sportif sont assurés dans 14 centres régionaux. En vertu du règlement grand-ducal du 8 février 2012 concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées, les examens médico-sportifs sont assurés par « les médecins titulaires du certificat d'études spéciales en médecine du sport ou d'un diplôme reconnu comme équivalent par le ministre ayant la santé dans ses attributions et qui sont agréés par le ministre compétent. Cet agrément est accordé et peut, le cas échéant, être retiré par le ministre compétent sur avis de l'association la plus représentative des médecins diplômés en médecine du sport » (article 10).

A noter que la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS) offre des formations afférentes aux médecins généralistes intéressés à intervenir dans le contrôle médico-sportif. Il importe en effet d'assurer la relève dans ce domaine.

Luxembourg, le 2 février 2015

Le Secrétaire-administrateur,  
Christiane Huberty

La Présidente,  
Cécile Hemmen

Annexe :

Présentation *PowerPoint* « Simplification administrative de la procédure de subventionnement du MSP (SAPS) »

# Ministère des Sports

## Simplification administrative de la procédure de subventionnement du MSP (SAPS)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Sports

# Ordre de jour

1. Logiciel SAPS
2. Processus de subventionnement – schéma de principe
3. Processus de liquidation – lien avec GESCOM
4. Conclusion

# 1. Logiciel SAPS

# Logiciel SAPS

## 1.- Gestion des plans quinquennaux

**136 069 127,15 €** ? +

**Liste de modernisation** 284

**10e Programme quinquennal** 2013-2017  
Montant global : 100 000 000,00 €  
Disponible : 100 000 000,00 €

**9e Programme quinquennal** 2008-2012  
Montant global : 90 000 000,00 €  
Disponible : 2 006 297,00 €

**8e Programme quinquennal** 2003-2007  
Montant global : 110 000 000,00 €  
Disponible : 8 015 087,00 €

**7e Programme quinquennal** 1998-2002  
Montant global : 55 500 000,00 €  
Disponible : 15 162 715,47 €

**6e Programme quinquennal** 1993-1997  
Montant global : 26 028 820,10 €  
Disponible : 377 072,85 €

**5e Programme quinquennal** 1988-1992  
Montant global : 13 634 143,86 €  
Disponible : 2 013 763,04 €

**4e Programme quinquennal** 1983-1987  
Montant global : 9 018 740,00 €

**9e Programme quinquennal** 2008-2012

Enregistré

Informations générales

Montant global **90 000 000,00 €**

Listes

Dotations

Pièces jointes

Budgetisation par an

Année	Montant
2008	5 000 000,00 €
2009	5 000 000,00 €
2010	16 480 800,00 €
2011	16 500 000,00 €
2012	14 000 000,00 €
2013	10 500 000,00 €
2014	9 500 000,00 €
2015	10 000 000,00 €
2016	3 019 200,00 €
<b>+ Ajouter</b>	<b>90 000 000,00 €</b>

6% 6% 18% 18% 16% 12% 11% 11% 3%

2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016

Ajouter au fond

Ajouter au fond

Ajouter au fond

# Logiciel SAPS

## 2.- Gestion du cycle de vie des projets sportifs

**SUBVENTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES** Manuel Costa

156 069 127,15 €

Plus → moins récent

- Modernisation: Aménagement d'un terrain de football M/91 APS
- Modernisation: Aménagement d'un terrain de football synthétique à Lintgen M/91 APS
- Aménagement d'un Mini-stade PSD
- Construction Hall des sports 9/29 PDD
- Renouvellement de l'éclairage du hall des sports 6ème PDES CLÉRISE
- Transformation de l'école préscolaire et construction d'une salle gymnastique 7/27 CLÉRISE

### Construction Hall des sports 9/29

Statut: Projet définitif détaillé (PDD)  
Type de projet: Nouvelle infrastructure  
Type d'infrastructure: publique

Enregistré

#### Construction Hall des sports 9/29

Proposition engagée  
Dépense engagée: 3 120 000,00 €

Année	Montant TTC Etat	
2011	930 000,00 €	Payé
2012	1 720 000,00 €	Payé
2014	470 000,00 €	
<b>3 120 000,00 €</b>		

#### Construction Hall des sports 9/29

Proposition engagée  
Dépense engagée: 3 120 000,00 €

Année	Montant TTC Etat	
2011	930 000,00 €	Payé
2012	1 720 000,00 €	Payé
2014	470 000,00 €	
<b>3 120 000,00 €</b>		

#### Construction Hall des sports 9/29

Plan quinquennal existant

#### Construction Hall des sports 9/29

Infrastructures

#### Construction Hall des sports 9/29

Infrastructures

#### Hall multisports à Lintgen

Lintgen  
En planification

Infrastructure existante Nouvelle infrastructure

# Logiciel SAPS

## 3.- Gestion des infrastructures

The screenshot displays the SAPS software interface for managing sports infrastructure. The main content area is titled "Hall multisports à Lintgen" and is divided into several sections:

- Informations générales:** A list of categories including "Personnes de contact", "Accès", "Heures d'ouverture", "Usage", "Equipement primaire", "Equipement secondaire", "Matériel sportif", "Frais de fonctionnement", "Technique et énergie", "Projet", and "Pièces jointes".
- Nom public:** A text input field.
- Etat:** A dropdown menu set to "En planification".
- Type:** A dropdown menu set to "couvert" and "Hall multisports".
- + Ajouter:** A button to add new information.
- Bâtiment public:** An unchecked checkbox.
- Coordonnées:** A section for location details including:
  - Adresse:** A search field with "Rechercher une adresse".
  - Rue:** "rue de la Gare".
  - Code postal/localité:** "L-7448 Lintgen".
  - Canton:** "Canton de Mersch".
  - Coordonnées GPS:** "87546.1" and "76640.3".
  - Téléphone:** An empty field.
  - Email:** An empty field.
- Construction:** A section for construction dates:
  - Début:** An empty field.
  - Inauguration:** "05.10.2011".
- Intervenants:** A section for project participants:
  - Type:** A dropdown menu set to "Architecte".
  - Nom:** "Decker, Lammar & Associe".
  - + Ajouter:** A button to add new participants.

A map on the right side shows the location of the hall in Lintgen, with labels for "Gäsek", "Centre sportif", and "Centre éducatif". The map includes a scale bar for 100 meters.

The left sidebar lists other sports infrastructure projects, such as "Terrain de football à Dudelange", "Terrain de football synthétique", "Terrain d'entraînement synthétique", "Terrain de football", "Terrain de football synthétique", "Aire de jeux", "Hall sportif", "Mini stade", and "Terrain de beach-volley".

The top navigation bar includes a search bar with "Toutes les Infrastructures", a user profile icon for "Manuel Costa", and a currency indicator "136 069 127,15 €".

## 2. Processus de subventionnement

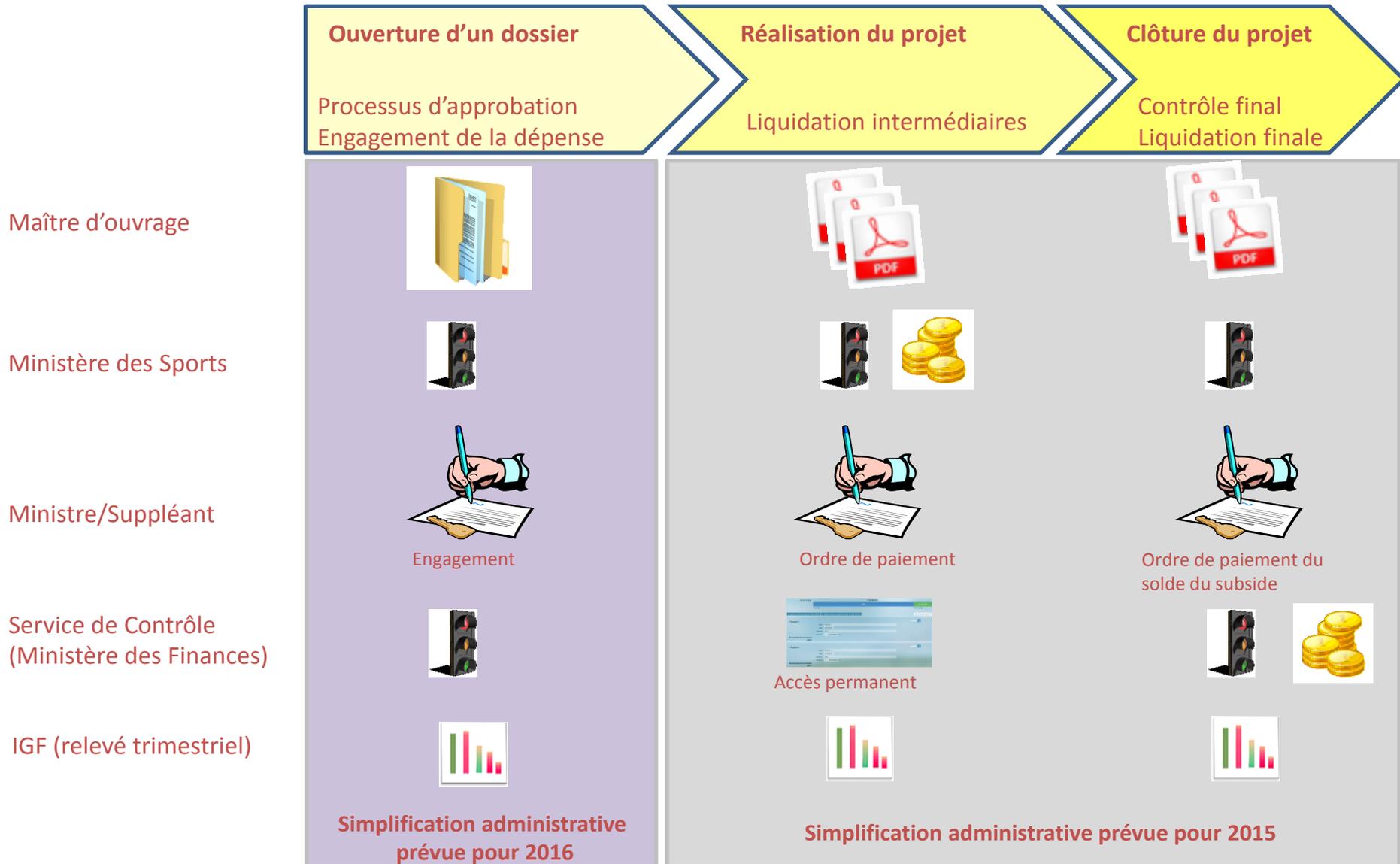
# Cycle de vie d'un projet sportif

## Schéma général – situation actuelle



# Cycle de vie d'un projet sportif

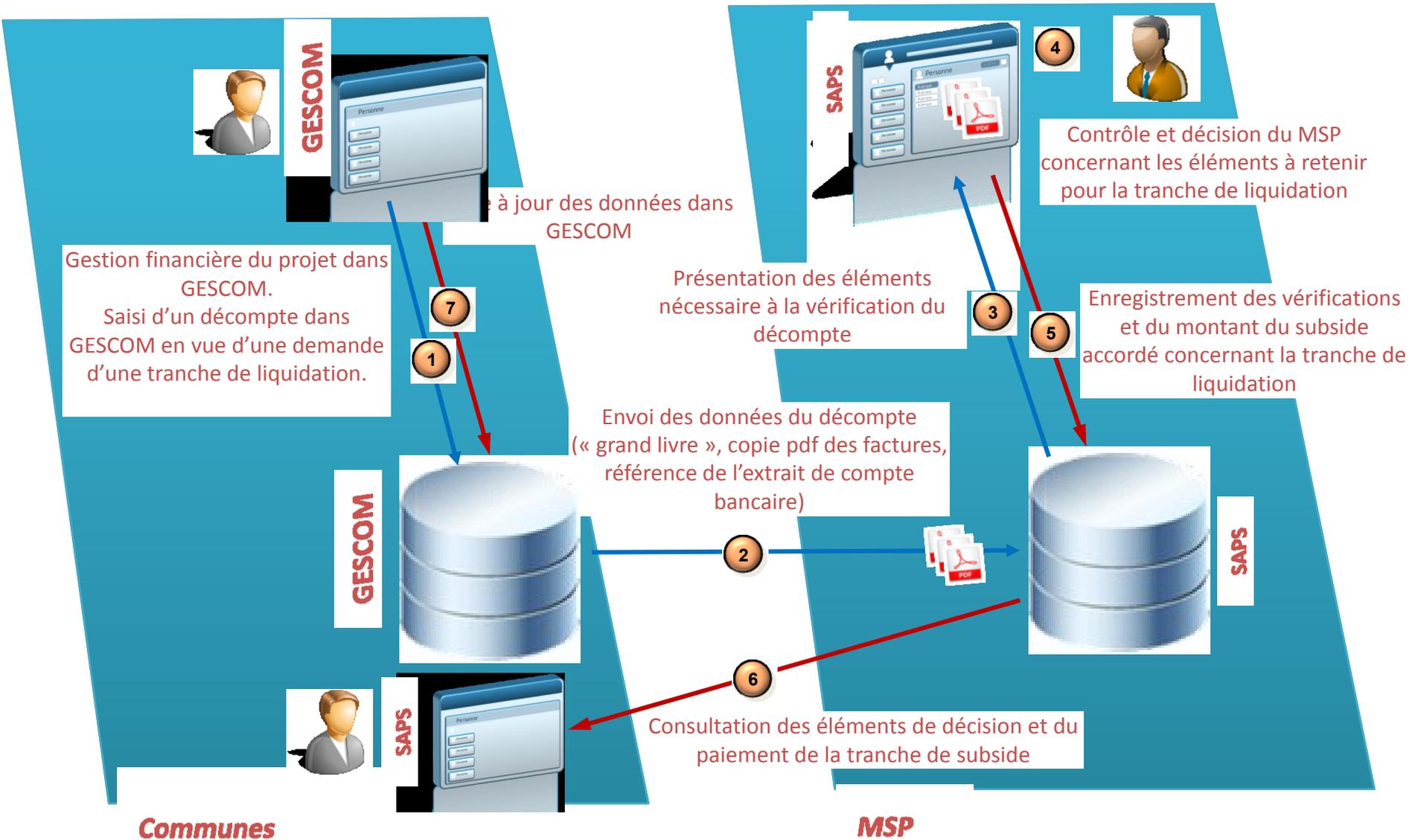
Schéma général – proposition (base de discussion)



### 3. Processus de liquidation

-> lien avec GESCOM

# Processus de liquidation – lien avec Gescom





Projet

Numéro Devis global	2002/12	Référence Projet	13007	Etat	<input type="text"/>
Objet	Hall de Sport et Renouvellement de la voirie d'accès			Début des dépenses	31/10/2010
Regroupement	<input type="text"/>	Service Coordination	Budget - Travaux	Fin prévue	31/12/2014
Organisme	<input type="text"/>	Article	<input type="text"/>	Clôture effective	<input type="text"/>
Libellé Article	<input type="text"/>				

Documents associés...    Impression du Décompte...

Articles Budgétaires

Organisme	Article	Libellé	Service	Fin Validité	Date Décompte
Administration Communale	4/0832/2133/006	Hall de Sport	Génie Civil		
PBN Admin. Communale	4/624/221313/13054	Renouvellement de la voirie d'accès au Hall de Sport	Génie Civil		

Devis par Corps de Métier...

Devis Globaux | Evolution Budget | Subsidés | Etats d'Avancement

No Subside	Donneurs de Subside	Objet du Subside
1	Ministère des Sports	Subside relatif aux installations sportives du hall de sport
2	Ministère de la Famille	Subside relatif aux structures d'accueil du hall de sport





Numéro 2008/156

Type Dépense

Extraordinaire

Référence

Type de Marché

Restreint

Objet

Gros Oeuvre

Profession

Montant Maxi TTC

Article Budgétaire

Article

4/0733/2143/038

Libellé

Rue Henri Dunant - Renouvellement de la canalisation

Corps de métier

Gros Oeuvre

Devis du Corps de métier

Note de Suivi

Canalisation : Henri Dunant + Rue de l'Alzette

Suivi Marché

Ouverture

Approb A.S.  
requis?

Début Contrôle Int

Activé



Délibération CE

Envoi Ministère

Approb A.S.

Ref. autorisation

Documents associés...

Bon Engagement

Commandes d'Adjudications

Soumissionnaires

Réservation Crédit

Numéro Cmde	Article Budgétaire	Fournisseur	Commande	Total Factures	Solde	Etat
2008/1256	4/0733/2143/038	Entreprise Générale de l'Est	105.000,00	50.000,00	55.000,00	Ouvert

Ajout Commande

**SAPS**

-  **Hall sportif** 1  
Merschternach  
En planification
-  **Centre sportif** 1  
Merschternach  
En planification
-  **Salle Camillo Felgen** 2  
Merschternach  
Opérationnel
-  **Terrain de football** 1  
Merschternach  
En construction

- A → Z
-  **Centre sportif**
  - Informations générales
  - Informations légales
  - Subside
  - Propositions
  - Décomptes**
  - Tranches de paiement
  -  Plan quinquennal
  -  Infrastructures
  -  Courrier
  -  Pièces jointes



[+ Décompte intermédiaire](#) [+ Décompte final](#) Plus → moins récent

**Installations sanitaires**

Date: 13.09.2014 Taux subsidiable: 80 %  
Exercice: 2014 Déposé par: Jean Schmit (Merschternach)  
Montant: 0,00 €

[Valider](#) [Ajouter tranche de paiement](#)

Date	Réf.	Fournisseur	Facture	Extrait	Objet	Montant à valider	Montant subsidiable
21.04.2014	A115-99	Eurolux 3000	<a href="#">Fichier...</a>	<a href="#">Fichier...</a>	Lorem	63.000,00 €	
30.05.2014	290-416	Ets C. Felgen	<a href="#">Fichier...</a>	<a href="#">Fichier...</a>	Ipsum	5.000,00 €	
						68.000,00 €	0,00 €

[+ Nouvelle facture](#)

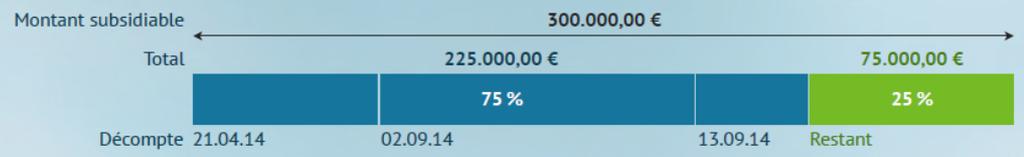
**Aménagement extérieur**

Date: 04.10.2014  
Exercice: 2014

102.495.821,95 €

- Hall sportif** 1  
Merschternach  
En planification
- Centre sportif** 1  
Merschternach  
En planification
- Salle Camillo Felgen** 2  
Merschternach  
Opérationnel
- Terrain de football** 1  
Merschternach  
En construction

- A → Z
- Centre sportif**
  - Informations générales
  - Informations légales
  - Subside
  - Propositions
  - Décomptes**
  - Tranches de paiement
  - Plan quinquennal
  - Infrastructures
  - Courrier
  - Pièces jointes



[+ Décompte intermédiaire](#)
[+ Décompte final](#)
Plus → moins récent

**Installations sanitaires**

Date: 13.09.2014      Taux subsidiable: 80 %  
 Exercice: 2014      Déposé par: Jean Schmit (Merschternach)  
 Montant: 0,00 €

[Confirmer](#) [Ajouter tranche de paiement](#)

<input type="checkbox"/>	Date	Réf.	Fournisseur	Facture	Extrait	Objet	Montant à valider	Montant subsidiable
<input type="checkbox"/>	21.04.2014	A115-99	Eurolux 3000	<a href="#">Fichier...</a>	<a href="#">Fichier...</a>	Lorem	63.000,00 €	
<input type="checkbox"/>	30.05.2014	290-416	Ets C. Felgen	<a href="#">Fichier...</a>	<a href="#">Fichier...</a>	Ipsum	5.000,00 €	
							68.000,00 €	0,00 €

[+ Nouvelle facture](#)

**Aménagement extérieur**

Date: 02.10.2014  
 Exercice: 2014



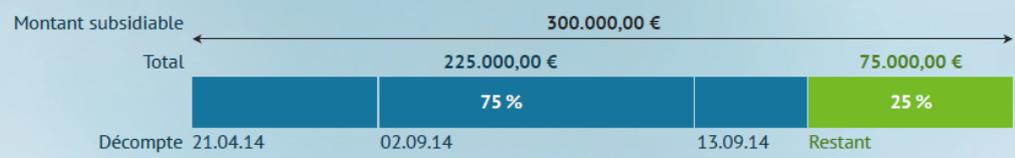
Toutes les infrastructures

102.495.821,95 €



- Hall sportif** (1)  
Merschternach  
En planification
- Centre sportif** (1)  
Merschternach  
En planification
- Salle Camillo Felgen** (2)  
Merschternach  
Opérationnel
- Terrain de football** (1)  
Merschternach  
En construction

- A → Z
- Centre sportif**
- Informations générales
  - Informations légales
  - Subside
  - Propositions
  - Décomptes**
  - Tranches de paiement
  - Plan quinquennal
  - Infrastructures
  - Courrier
  - Pièces jointes



+ Décompte intermédiaire + Décompte final

Plus → moins récent

Installations sanitaires

Date: 13.09.2014 Taux subsidiable: 80 %  
 Exercice: 2014 Déposé par: Jean Schmit (Merschternach)  
 Montant: 50.400,00 €

Valider Confirmer

Date	Réf.	Fournisseur	Facture	Extrait	Objet	Montant à valider	Montant subsidiable
21.04.2014	A115-99	Eurolux 3000	Fichier...	Fichier...	Lorem	63.000,00 €	50.400,00 €
30.05.2014	290-416	Ets C. Felgen	Fichier...	Fichier...	Ipsum	5.000,00 €	
						68.000,00 €	50.400,00 €

+ Nouvelle facture

Aménagement extérieur

Date: 02.10.2014  
 Exercice: 2014

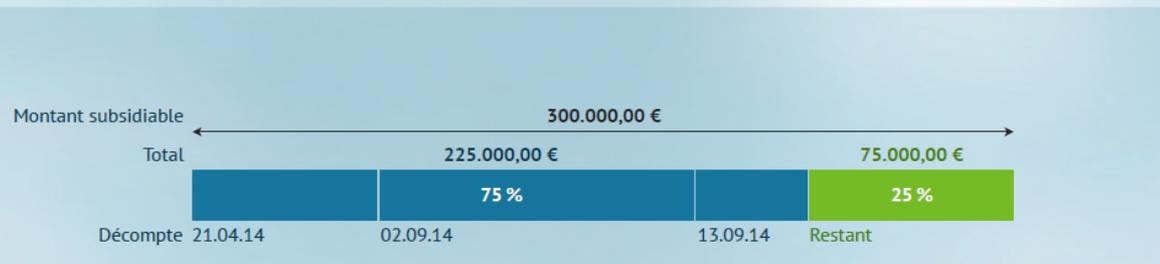




102.495.821,95 €

-  **Hall sportif** 1  
Merschternach  
En planification
-  **Centre sportif** 1  
Merschternach  
En planification
-  **Salle Camillo Felgen** 2  
Merschternach  
Opérationnel
-  **Terrain de football** 1  
Merschternach  
En construction

- A → Z
-  **Centre sportif**
- Informations générales
  - Informations légales
  - Subside
  - Propositions
  - Décomptes**
  - Tranches de paiement
  - Plan quinquennal
  - Infrastructures
  - Courrier
  - Pièces jointes



[+ Décompte intermédiaire](#)
[+ Décompte final](#)
Plus → moins récent

**Installations sanitaires**

Date: 13.09.2014      Taux subsidiable: 80 %  
 Exercice: 2014      Déposé par: Jean Schmit (Merschternach)  
 Montant: 50.400,00 €      **Païement prévu pour le 30.10.2014**

[Valider](#)    [Ajouter tranche de paiement](#)

Date	Réf.	Fournisseur	Facture	Extrait	Objet	Montant à valider	Montant subsidiable
21.04.2014	A115-99	Eurolux 3000	<a href="#">Fichier...</a>	<a href="#">Fichier...</a>	Lorem	63.000,00 €	50.400,00 €
30.05.2014	290-416	Ets C. Felgen	<a href="#">Fichier...</a>	<a href="#">Fichier...</a>	Ipsum	5.000,00 €	
						<b>68.000,00 €</b>	<b>50.400,00 €</b>

[+ Nouvelle facture](#)

**Aménagement extérieur**

Date: 02.10.2014  
 Exercice: 2014

 **Portail communal**

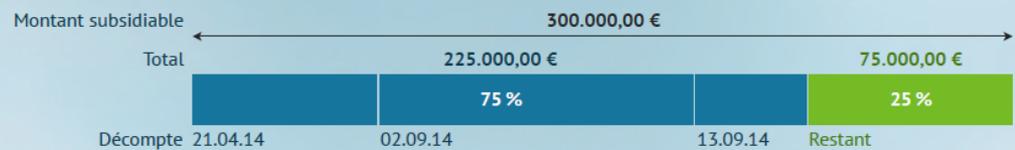


Toutes les infrastructures ▾

+ Déposer un dossier

- Hall sportif** 1  
Merschternach  
En planification
- Centre sportif** 1  
Merschternach  
En planification
- Salle Camillo Felgen** 2  
Merschternach  
Opérationnel
- Terrain de football** 1  
Merschternach  
En construction

- A → Z ▾
- Centre sportif**
  - Informations générales
  - Propositions
  - Décomptes**
  - Tranches de paiement



Plus → moins récent ▾

▼ **Installations sanitaires**

Date: 13.09.2014      Taux subsidiable: 80 %  
 Exercice: 2014      Déposé par: Jean Schmit (Merschternach)  
 Montant: 50.400,00 €      **Païement prévu pour le 30.10.2014**

Date	Réf.	Fournisseur	Facture	Extrait	Objet	Montant à valider	Montant subsidiable
21.04.2014	A115-99	Eurolux 3000			Lorem	63.000,00 €	50.400,00 €
30.05.2014	290-416	Ets C. Felgen			Ipsum	5.000,00 €	
						<b>68.000,00 €</b>	<b>50.400,00 €</b>

▼ **Aménagement extérieur**

Date: 02.10.2014  
 Exercice: 2014

Propositions de liquidation  
annuelle du subside

Toutes les infrastructures

+ Déposer un dossier



- Hall sportif** 1  
 Merschternach  
 En planification
- Centre sportif** 1  
 Merschternach  
 En planification
- Salle Camillo Felgen** 2  
 Merschternach  
 Opérationnel
- Terrain de football** 1  
 Merschternach  
 En construction

A → Z ▾

## Centre sportif

Informations générales

**Propositions**

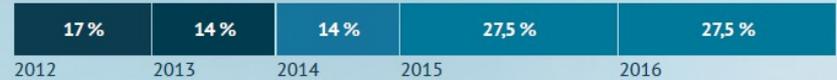
Décomptes

Tranches de paiement

### Proposition engagée

Dépense prévisionnelle

825.000,00 €



Année ▲	Montant TTC ◄	Etat ◄
2012	128.548,50 €	Payé
2013 ▾	120.000,00 €	Payé
2014 ▾	120.000,00 €	Exercice en cours
2015 ▾	228.225,75 €	
2016 ▾	228.225,75 €	
<b>Total</b>	<b>825.000,00 €</b>	

### Suggestions de propositions

Dépense prévisionnelle

825.000,00 €



Année ▲	Montant TTC ◄	Etat ◄
2012	128.548,50 €	Payé



[+ Déposer un dossier](#)



A → Z ▾

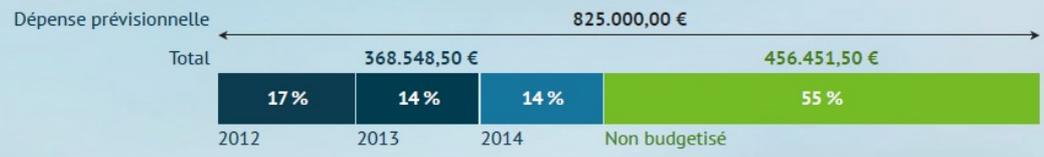
-  **Hall sportif** 1  
Merschternach  
En planification
-  **Centre sportif** 1  
Merschternach  
En planification
-  **Salle Camillo Felgen** 2  
Merschternach  
Opérationnel
-  **Terrain de football** 1  
Merschternach  
En construction

## Centre sportif

- Informations générales
- Propositions**
- Décomptes
- Tranches de paiement

2012	128.548,50 €	Payé
2013 ▾	120.000,00 €	Payé
2014 ▾	120.000,00 €	Exercice en cours
2015 ▾	228.225,75 €	
2016 ▾	228.225,75 €	
<b>825.000,00 €</b>		

### Suggestions de propositions



Année	Montant TTC	Etat
2012	128.548,50 €	Payé
2013 ▾	120.000,00 €	Payé
2014 ▾	120.000,00 €	Exercice en cours
2015 ▾	€	
2016 ▾	€	
<b>368.548,50 €</b>		



[+ Ajouter](#)



[+ Déposer un dossier](#)



A → Z ▾

-  **Hall sportif** 1  
 Merschternach  
 En planification
-  **Centre sportif** 1  
 Merschternach  
 En planification
-  **Salle Camillo Felgen** 2  
 Merschternach  
 Opérationnel
-  **Terrain de football** 1  
 Merschternach  
 En construction

## Centre sportif

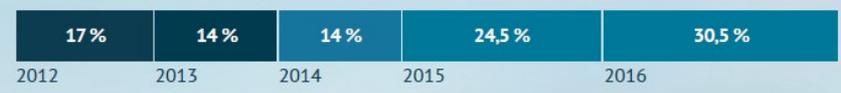
- Informations générales
- Propositions**
- Décomptes
- Tranches de paiement

2012	128.548,50 €	Payé
2013 ▾	120.000,00 €	Payé
2014 ▾	120.000,00 €	Exercice en cours
2015 ▾	228.225,75 €	
2016 ▾	228.225,75 €	
<b>825.000,00 €</b>		

### Suggestions de propositions

[↑ Reprendre la suggestion](#)

Dépense prévisionnelle ← 825.000,00 € →



Année ▲	Montant TTC ⇅	Etat ⇅
2012	128.548,50 €	Payé
2013 ▾	120.000,00 €	Payé
2014 ▾	120.000,00 €	Exercice en cours
2015 ▾	200.000,00 €	
2016 ▾	256.451,50 €	
<b>568.548,50 €</b>		

**SAPS**



Toutes les infrastructures

+ Déposer un dossier



- Hall sportif** 1  
Merschternach  
En planification
- Centre sportif** 1  
Merschternach  
En planification
- Salle Camillo Felgen** 2  
Merschternach  
Opérationnel
- Terrain de football** 1  
Merschternach  
En construction

A → Z

## Centre sportif

Informations générales

**Propositions**

Décomptes

Tranches de paiement

2012	128.548,50 €	Payé
2013	120.000,00 €	Payé
2014	120.000,00 €	Exercice en cours
2015	228.225,75 €	
2016	228.225,75 €	
<b>825.000,00 €</b>		

### Suggestions de propositions

↑ Reprendre la suggestion

Dépense prévisionnelle

825.000,00 €



Année	Montant TTC	Etat
2012	128.548,50 €	Payé
2013	120.000,00 €	Payé
2014	120.000,00 €	Exercice en cours
2015	€	
2016	€	
<b>368.548,50 €</b>		



Toutes les infrastructures

+ Déposer un dossier



A → Z ▾

- 
**Hall sportif** 1  
 Merschternach  
 En planification
- 
**Centre sportif** 1  
 Merschternach  
 En planification
- 
**Salle Camillo Felgen** 2  
 Merschternach  
 Opérationnel
- 
**Terrain de football** 1  
 Merschternach  
 En construction

## Centre sportif

Informations générales

**Propositions**

Décomptes

Tranches de paiement

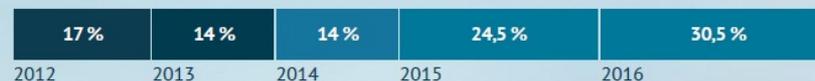
2012	128.548,50 €	Payé
2013 ▾	120.000,00 €	Payé
2014 ▾	120.000,00 €	Exercice en cours
2015 ▾	228.225,75 €	
2016 ▾	228.225,75 €	
	<b>825.000,00 €</b>	

### Suggestions de propositions

↑ Reprendre la suggestion

Dépense prévisionnelle

825.000,00 €



Année ▲	Montant TTC ◆	Etat ◆
2012	128.548,50 €	Payé
2013 ▾	120.000,00 €	Payé
2014 ▾	120.000,00 €	Exercice en cours
2015 ▾	200.000,00 €	
2016 ▾	256.451,50 €	
	<b>368.548,50 €</b>	

## 4. Conclusion

Le changement proposé vise à :

- ✓ Réaliser une **liquidation plus rapide** des subsides
- ✓ Apporter une **simplification administrative** au niveau du processus de subventionnement

Côté **commune** :

- Gestion des décomptes plus aisée
- Vue « temps réel » sur le statut du projet

Côté **MSP**:

- Amélioration des propositions annuelles (collaboration entre MSP et communes)
- Evite un double encodage
- Contrôle des factures plus aisé

Côté **Service de Contrôle** :

- Vue permanente sur l'ensemble des projets
- Contrôle des factures plus aisé
- Moins de contrôles

Merci 😊